

SEANCE DU 14 AVRIL 2016

L'an deux mil seize, le quatorze avril à dix neuf heures trente,
Le Conseil Municipal de Belleville sur Loire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire Patrick BAGOT.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

Etaient présents : Mmes LANTERNIER, PASQUELIN, BEAUVOIS, AIMAR
Mrs MONTAIGUE, COUSIN, LOUP, MAZIN, CROS
Absents excusés : Mmes PARAT, RACLIN, Mrs MORAIN,
Absente : Mme MARCHAND, M. VAN DER PUTTEN
Date de convocation : 08/04/2016

Mme PARAT a donné pouvoir à Mme BEAUVOIS
M. MORAIN a donné pouvoir à Mme LANTERNIER
Mme RACLIN a donné pouvoir à M. COUSIN
Secrétaire : Mme LANTERNIER

Le précédent procès-verbal est adopté sans observation.

Régie d'Exploitation du Centre Aquatique des Presles

Délibération n° 2016/063

Compte administratif 2015

Monsieur le Maire a quitté la salle et n'a pas pris part au vote du compte administratif.

Sous la présidence de Monsieur Montaigue, 1^{er} adjoint,
Après s'être fait présenter le compte administratif 2015 de la régie d'exploitation de la piscine,
Sur proposition du conseil d'exploitation,
Hors de la présence de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal approuve par 12 voix pour, le compte administratif 2015 de la régie d'exploitation de la piscine, qui s'établit comme suit :

Fonctionnement

Dépenses : 1 198 903.85 €
Recettes : 1 258 275.81 €
Excédent de clôture : 276 928.69 €

Investissement

Dépenses : 46 932.10 €
Recettes : 57 374.80 €
Déficit de clôture : - 40 306.90 €
Excédent de clôture global : 276 928.69 €

Délibération n° 2016/064

Vote du Budget 2016

Après avoir entendu la présentation du projet de budget unique 2016, en énonçant les différentes sections budgétaires,

Sur proposition du conseil d'exploitation,
L'assemblée approuve à l'unanimité le budget unique 2016 de la régie d'exploitation du centre aquatique des Presles qui s'équilibre comme suit :

Fonctionnement

Dépenses/Recettes : 693 621.79 €

Investissement

Dépenses/Recettes : 693 621.79 €

Centre Intergénération - contentieux

Mission de conseils juridiques

Délibération n° 2016/065

Dans le cadre d'un litige qui oppose la commune à une entreprise titulaire d'un marché de travaux relatif à la construction du centre intergénération,
Sur proposition de Monsieur le Maire de se rapprocher d'un avocat pour une prestation de conseils juridiques,
L'assemblée accepte de confier à Maître Franck Silvestre de la société d'avocats SOREL&ASSOCIES 18020 Bourges Cédex, une mission de conseils juridiques de 4 à 6h pour un montant d'honoraires entre 640 et 960 € HT,
Monsieur le Maire est autorisé à signer la lettre de commande correspondante.

Questions diverses - Informations

Le ramassage des ordures ménagères aura lieu le jeudi au lieu du vendredi, à compter du 1^{er} juin 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures trente.